



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.12.

Notification
aux Etats parties à l'Accord
instituant le Laboratoire européen
de biologie moléculaire
conclu à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de la Grèce

Le 13 mai 1985, la République hellénique a déposé auprès du gouvernement suisse, en vertu de l'article XV, paragraphes (3) a) et (3) c), un instrument d'adhésion à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, conclu à Genève le 10 mai 1973. Conformément à l'article XV, paragraphe (4) c) de l'accord, celui-ci est entré en vigueur pour la République hellénique le jour du dépôt de l'instrument, soit le 13 mai 1985.

La présente notification est faite en application de l'article XVII, paragraphe (1) b) dudit accord.

Berne, le 15 mai 1985

